

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

-----  
N°103

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JUILLET 2020

**L'AN deux mille vingt, le 20 juillet**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le  
, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, BELAIR Katalyne, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Christiane, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, OZHAN Mizgin, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Zakia BOUZIDI	Madame Karine FRANCLET
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Pierre SACK
Monsieur Miguel MONTEIRO	Madame Ling LENZI

---

Secrétaire de séance : Sack Pierre

---

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

**OBJET : Budget Primitif 2020 du budget annexe du Centre Municipal de Santé.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu les articles L 2312-1 et L-2312-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu la Loi de finances pour 2020 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du Conseil municipal du 20 mai 2020 ;

Vu la délibération n° 237 du 27 septembre 2012 relative à l'évolution de la forme juridique du Centre municipal de santé par la mise en place d'une Régie dotée de la seule autonomie financière ;

Vu le projet de budget primitif 2020 du Centre Municipal de Santé ;

Vu la note de présentation du budget annexée à la présente délibération ;

Adoption à la majorité par 42 pour , 9 se sont abstenus( Katalyne BELAIR, Safia BOUCHA, Anthony DAGUET, Meriem DERKAOUI, Jean jacques KARMAN, Sofienne KARROUMI, Pierre yves NAULEAU , Sozig NEDELEC, Fatima YAOU )

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe du Centre Municipal de Santé équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses : 141 119,00 €

Recettes : 141 119,00 €

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 5 699 097,00 €

Recettes : 5 699 097,00 €

**DIT** que la Maire est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

La Maire,

Karine FRANCKET

